

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-12

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz,
Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Di Filippo, M. Furst, M. Hetzel, M. Lurton,
M. Masson, M. Menuel, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Schellenberger, M. Straumann,
Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin et M. Vialay

ARTICLE 9

Rédiger ainsi les quatre dernières colonnes de la trente-huitième ligne :

15,62	15,62	15,62	15,62
-------	-------	-------	-------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir la stabilité de la fiscalité du fioul domestique sur les années 2018 à 2022 afin de préserver le pouvoir d'achat de nos compatriotes.